

Assemblée Générale 2017

Compte-rendu de réunion

Benjamin CHIMOL

30_06_2017

Ordre du jour :

- Rapport moral du Président
- Approbation du compte rendu de l'AG 2016,
- Présentation des comptes
- Commission des finances
- Rapport du commissaire aux comptes
- Approbation du bilan et du compte de résultat 2016,
- Affectation du résultat 2016,
- Elections des nouveaux membres du CA,
- Renouvellement du commissaire aux comptes,
- Signature de la convention avec ESF,
- Questions diverses

Table des matières

I.	Séance statutaire.....	2
A.	Rapport moral du Président	2
B.	Approbation du compte rendu de l'AG 2016,.....	6
C.	Présentation des comptes.....	6
D.	Commission des finances	7
E.	Rapport du commissaire aux comptes.....	7
F.	Approbation du bilan et du compte de résultat 2016,.....	7
G.	Affectation du résultat 2016,	7
H.	Elections des membres du CA,	7
I.	Renouvellement du commissaire aux comptes,	8
J.	Signature de la convention avec ESF,.....	8
K.	Questions diverses :	8
1.	Election des membres de la commission des finances	8
2.	Présentation de CAPEB Avantages par Monsieur Steve LAUNAY.	9
II.	Séance OFFICIELLE.....	9
A.	Intervention d'Alain RAVANNE Président de la CAPEB Haute-Vienne.....	9
B.	Intervention de Jean-Jacques DUSSOUL, Président de la CAPEB Nouvelle Aquitaine	13

PRESENTS (34 VOTANTS) : Didier SUDROT, Pierre FOURNIER, Alain BERTHON, Alain RAVANNE, Thierry EMMANUEL, Thierry FORNIELES, Pierre GOURSAUD, Jean-Christophe GUITARD, Mickael BOUTET, Pascal LEJAMTEL, Patrick et Françoise DUVERGNE, Eric et Patricia REMENIERAS, Didier METEGNIER, Josette SALESSE, David HENRIQUES, Delphine PENICHON, Patrick SEINNE, David BRUAND, Daniel RUAUD, Gilles COURTIUUX, Thierry NORMAND, Christian SAVOYET, Guillaume DUPUY, Laurent JUSIAK, Serge COURDEAU, Michel BARGET, Stéphane THOUIN, Jean-Claude BARDU, Jean-Paul GOUDAL, Eric MIGOT, Valérie LEMASSON, Eric FAUCHER, Gilles DESCHAMPS, Frédéric VIEILLETOILE

INVITES : Bruno ARNAUDEAU, Sylvain DIEZ, MAZELIER (FORD), Nicolas CLAISSE, M. PERRIER et M. ROYOUX (FENERA), M. BALAGEA (BPACA), RABIER (ESF), FILLEUL (ESF)

Début de la séance à 17H00

I. Séance statutaire

A. Rapport moral du Président

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

La CAPEB vous remercie d'être présents pour ce rendez-vous incontournable de la vie d'une organisation professionnelle comme la nôtre. Une Assemblée Générale est le moment du bilan de l'année écoulée mais aussi du dialogue. N'hésitez donc pas à réagir à mon intervention qui ouvre la séance statutaire et fait office de rapport moral.

En 2106 nous avons constaté un léger mieux économique. Si 2016 a été l'année de l'amorce de la reprise, nous espérons tous que 2017 tiennent ses promesses comme tendent à la prouver tous les indicateurs de santé économique de notre pays.

Dans les départements du limousin nous sommes habitués à accueillir les changements, bons ou mauvais, avec retard. Alors dans l'attente de ressentir concrètement les effets de cette reprise nous avons toujours BESOIN de nous CON-fédérer au sein du réseau qu'est la CAPEB qui, au quotidien : nous DEFEND, nous REPRESENTE et nous INFORME.

Je voudrais d'abord revenir sur les actions de la CAPEB Nationale

Ces actions ont été relativement nombreuses en 2016 et sont le fruit d'un travail important et **ont été récompensés par l'obtention de plusieurs mesures positives. Voici nos actions les plus significatives** que vous pouvez retrouver dans notre rapport d'activité.

Elles pourraient constituer un inventaire à la Prévert : je ne les citerai donc pas toutes.

Nous avons obtenu :

- Prolongation du Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) jusqu'au 31 décembre 2016 (> *Loi de finances pour 2016*)

- Possibilité de cumuler Eco-PTZ et Crédit d'Impôts pour tous les ménages (> 01/03/2016)
- « Eco-Prêt complémentaire ». Permet de financer des travaux supplémentaires avec un Eco-PTZ (>1^{er} juillet 2016)
- Le maintien de la TVA à taux réduit pour 2016 (*Loi de finances pour 2016*)
- Suppression de l'attestation de TVA pour les travaux inférieurs à 300 euros TTC (> 2 mars 2016)
- Le maintien des qualifications professionnelles artisanales pour s'installer. N'importe qui ne pourra pas s'installer pour faire n'importe quoi dans l'artisanat du bâtiment ! (> *Loi SAPIN II du 9/11/2016*)
- Nouvelle convention de lutte contre le travail illégal et la concurrence sociale loyale dans le BTP avec renforcement des contrôles le week-end et le soir (> 22/02/2016)
- Limitation des seuils de la micro-entreprise que le gouvernement entendait doubler (> *Loi SAPIN II du 9/11/2016*)
- Renforcement des moyens de détection des offres anormalement basses (> *Loi SAPIN II du 9/11/2016*)
- Combat > la CAPEB dénonce le coût de la carte CIBTP et bien que favorables aux mesures qui permettrait de lutter contre le travail illégal, elle reste dans l'attente de résultat qu'elle produirait ! (> 22 février 2016).
- Nouvelle baisse des cotisations patronales : les cotisations d'allocations familiales ont été abaissées de 1,8 points pour les salaires compris entre 2 346 et 5 133 € (> 01/04/2016)
- Le paiement des cotisations de sécurité sociale sur les indemnités de congés payés n'aura pas à être anticipé auprès de l'URSSAF par les entreprises. Il est maintenu par les Caisses (> *Déc. 2016*)
- La possibilité de corriger la déclaration des facteurs d'exposition jusqu'au 30 septembre 2017
- Création d'une aide à l'embauche de 4 000 euros dans les TPE/PME (> *Décret du 25 janvier 2016*)
- Simplification des démarches pour obtenir l'aide TPE - jeunes apprenti de 4400 euros (> 2016)

La CAPEB Haute-Vienne affiche de BONS résultats en 2016 en termes financiers comme du renouvellement des adhésions comme vous pourrez le voir au travers du rapports d'activité comme du bilan financier.

Nos principales actions au niveau local en 2016 sont les suivantes :

- **La dénonciation de la suppression en catimini des aides à l'amélioration énergétique de l'habitat**

La CAPEB régionale a fait savoir dans la presse le mécontentement des artisans sur le coup d'arrêt donné aux aides publiques à la rénovation énergétique. Notre action n'a cependant pas permis de faire reculer le conseil régional.

- **Projet de collecte de déchets du BTP maillant le territoire :**

La CAPEB Haute-Vienne face aux difficultés rencontrées par les artisans sur le territoire a imaginé un système de collecte de déchets décentralisée. Bien que trop peu d'artisans l'utilise, l'ADEME qui a remarqué ce dispositif nous accompagne pour l'améliorer et l'étendre à l'échelle de la région.

- **Action de remédiation aux concentrations de radon :**

La CAPEB Haute-Vienne s'est fortement impliquée dans l'accompagnement des artisans parallèle au dispositif « radon : changeons d'air relevons le défi » mis en place sur les communautés de communes de MAVAT (Ambazac) et d'AGD (Nieul) en partenariat avec le LMB de Felletin et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire.

Ce dispositif est un recensement des entreprises qui se sont engagées au travers d'une formation.

- **Accompagnement au recrutement :**

La CAPEB Haute-Vienne a souhaité donner les moyens aux entreprises de répondre à la reprise économique annoncée afin que nous puissions répondre à la demande de travaux.

Un accompagnement au recrutement vous est proposé depuis juillet 2016. Ce service GRATUIT répond à un véritable besoin de nos TPE d'être assistées pour faire les démarches préalables et bénéficier d'une mise en relation avec des candidats.

La CAPEB Haute-Vienne a d'ailleurs déposé un dossier de financement auprès du fonds social européen pour un soutien financier (demande de 24.511,64€ soit 60% du coût total du projet) pour lequel nous venons de recevoir l'accord du préfet de région et qui nous permettra d'étendre notre action et d'en maintenir la gratuité.

- **Plateforme marché publics**

L'année 2016 a aussi été celle de la mise en place de la plateforme de marchés publics que nous vous avons présenté ici lors de l'Assemblée Générale.

Même si certains artisans envisagent de passer le pas des Marchés publics la plupart ne préfèrent pas s'y mettre (56%). D'après les retours d'enquêtes auxquels certains ont bien voulu se prêter, la cause de cette désaffection est liée pour :

- 49,1% au manque de temps
- 22,8% à notre mauvaise connaissance des marchés publics
- 10,5% à la crainte de ne pas maîtriser l'offre de prix
- 8,8% à la crainte des délais de paiement trop longs.

Cette action de la CAPEB Haute-Vienne est toutefois très positive. En 2016 la plateforme marchés publics de la CAPEB Haute-Vienne ce sont :

- **1834** appels d'offres référencés et notifiés aux entreprises adhérentes

- **110** heures de travail de veille (hors améliorations techniques de la plateforme)
- **3:36** le temps de traitement par appel d'offre
- **364** entreprises informées au quotidien
- **100%** de satisfaction
- **55,6%** des entreprises qui consultaient d'autres supports utilisent désormais la plateforme de la CAPEB 87 (ou ses notification) comme support unique
- **8,8%** des entreprises qui ont répondu à l'enquête déclarent candidater plus fréquemment aux marchés publics

Au vu des résultats la CAPEB Haute-Vienne a décidé de poursuivre ce service d'information des adhérents qui vient compléter l'accompagnement à la rédaction des candidatures aux appels d'offre que nous vous proposons depuis 2015.

- **La négociation paritaire**

Nous avons porté un travail de négociation avec les syndicats de salariés tant au niveau régional pour l'harmonisation des conditions de rémunération lissée sur 5 ans, qu'au niveau de l'ex territoire du limousin pour le remplacement de l'accord du 27 mars 1995 relatif aux garanties santé complémentaire.

La CAPEB a récemment signé un accord avec l'ensemble des syndicats de salariés qui permettra le maintien de la part patronale à 2/3 et qui vous invite à maintenir la couverture de la famille. Cet accord ne s'applique qu'aux entreprises jusqu'à 10 salariés en raison de l'obstination de la FFB de se désengager.

Cet accord disposant d'une clause suspensive et n'étant pas encore étendu, n'est pas applicable à ce jour. Toutefois, nous vous invitons à ne pas modifier vos contrats groupe.

Pour la CAPEB en Limousin, la négociation de cet accord a nécessité un travail de fond important est procédé de la volonté de garantir :

- les **mêmes droits et les mêmes devoirs pour tous** : une entreprise nouvelle ne pourra pas faire moins bien que celles qui existent déjà
- La **sécurité juridique** pour les entreprises en prévoyant un cadre juridique protecteur ;
- **la simplification administrative** : en signant cet accord nous nous appliquons à nous même ce que nous demandons aux pouvoirs publics ; nous sommes d'ailleurs en lien avec l'URSSAF afin de définir des modalités de mise en œuvre moins contraignantes

comme par exemple un modèle de courrier aux salariés en remplacement d'une Déclaration Unilatérale de l'Employeur

- **La création de la CAPEB Nouvelle Aquitaine :**

La CAPEB c'est aussi un réseau qui vit au rythme des réformes y compris des réformes territoriales. A ce titre un regroupement régional avec l'Aquitaine et le Poitou Charentes a abouti en novembre 2016 à la création d'une CAPEB Nouvelle Aquitaine.

Cette création est intervenue au terme d'une année de travail et de dialogue entre représentants des CAPEB locales, année durant laquelle nous avons appris à nous connaître, à nous faire confiance et à travailler ensemble.

Il s'agit de continuer à vous représenter et à vous défendre à l'échelon régional. C'est aussi un moyen de renforcer les services aux entreprises de Haute-Vienne que l'on ne pourrait pas se payer seuls. Là encore vous pouvez voir à travers la liste des réunions et leur préparation prendre conscience du travail mené au quotidien par les collaborateurs et vos collègues. La CAPEB Haute-Vienne a repris le personnel de la CAPEB Limousin, notamment grâce au soutien financier de la CAPEB Nouvelle Aquitaine.

B. Approbation du compte rendu de l'AG 2016,

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

C. Présentation des comptes

Monsieur METEGNIER, Trésorier de la CAPEB Haute-Vienne, donne lecture des comptes de bilan et de résultat de l'année 2016 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration et présentant les résultats suivants :

Bilan actif / passif	296.087,37€
Produits.....	342.078,77€
Charges	321.855,34€
Résultat (bénéfice)	20.223,43€

D. Commission des finances

Monsieur FORNIELES, rapporteur de la commission des finances, donne lecture du rapport de la commission des finances, annexé au présent compte-rendu.

E. Rapport du commissaire aux comptes

Monsieur ARNAUDAUD, commissaire aux comptes donne lecture de ses rapports à l'Assemblée. Ceux-ci sont annexés au présent compte-rendu.

F. Approbation du bilan et du compte de résultat 2016,

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et annexés au présent compte rendu

G. Affectation du résultat 2016,

L'Assemblée, sur proposition du Président, décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2016 (excédent de **20.223,43€**) en autres réserves portant le total de 208.904,85€ à 229.128,28€.

H. Elections des membres du CA,

Fabrice DEBORD et Thierry NORMAND, candidats à leur propre succession sont élus à l'unanimité.

Le conseil d'administration se compose comme suit :

section professionnelle	Nom	Prénom	date de désignation
plomberie chauffage	BOURRY	Jean-Claude	19/06/2015
	DARTHOU	Julien	19/06/2015
	HENRIQUES	David	19/06/2015
MTPi	SEINNE	Patrick	19/06/2015
	GOUDAL	Jean-Paul	19/06/2015
	DEBORD	Fabrice	30/06/2017
Maçonnerie / Carrelage	GOUSAUD	Pierre	19/06/2015
	RAVANNE	Alain	19/06/2015
	BOUTET	Michael	19/06/2015

Peinture / Revêtements	METEGNIER	Didier	19/06/2015
Menuiserie / Agencement / serrurerie / métallerie / menuiseries aluminium	SUDROT	Didier	19/06/2015
	NORMAND	Thierry	30/06/2017
Couverture / charpente	THOUIN	Stéphane	19/06/2015
	DAILLER	Richard	19/06/2015
CDFA	SALESSE	Josette	19/06/2015
	DUVERGNE	Françoise	19/06/2015
	REMENIERAS	Patricia	19/06/2015
Electricité	FOUNIER	Pierre	19/06/2015
	EMMANUEL	Thierry	20/05/2016
	FAUCHER	Eric	19/06/2016

I. Renouvellement du commissaire aux comptes,

La mission confiée à Monsieur ARNAUDEAU est arrivée à terme en 2017.

L'Assemblée Générale, sur proposition du président décide de renouveler sa mission pour une nouvelle période allant de 2017 à 2022.

J. Signature de la convention avec ESF,

L'AG 2017 est l'occasion pour la CAPEB 87 de renouveler son engagement aux côtés d'électriciens sans frontières (ESF).

Après une présentation d'ESF par MS RABIER et DESCHAMPS la convention de partenariat 2017 est signée.

K. Questions diverses :

1. Election des membres de la commission des finances

Membres sortants candidats à leur ré élection : Monsieur Guy BERRAND, Monsieur Thierry FORNIELES.

Monsieur FORNIELES est élu à l'unanimité.

Monsieur BERRAND est élu à la majorité (1 abstention de Monsieur BERRAND).

2. Présentation de CAPEB Avantages par Monsieur Steve LAUNAY.

II. Séance OFFICIELLE

A. Intervention d'Alain RAVANNE Président de la CAPEB Haute-Vienne

« Avant de débiter je tiens à signaler que je regrette l'absence des représentants du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine qui devaient être présents.

Madame, Monsieur, chers collègues,

Suite à la mesure de la représentativité patronale, la CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites entreprises du bâtiment est désormais officiellement la 1^{ère} organisation patronale de France tout secteur d'activité confondu. Elle est même pour la 1^{ère} fois depuis sa création reconnue représentative pour les entreprises de 10 salariés et plus.

Notre rôle est donc de représenter, de défendre les entreprises de promouvoir les métiers du bâtiment notamment auprès des jeunes. Et pour mener à bien ces missions nous avons encore beaucoup de travail.

Nos batailles syndicales visent toutes le même objectif : créer les conditions nécessaires à l'activité de nos entreprises. Pour cela nous continuons de réclamer :

- Une réelle simplification administrative (suppression du compte pénibilité ou encore du prélèvement à la source...)
- Une concurrence loyale (harmonisation sociale européenne, limitation du statut de microsocial dans le temps, ...)
- Une TVA au taux réduit de 5% pour tous les travaux de rénovation et pas seulement pour les travaux de rénovation énergétique.

La CAPEB peut se prévaloir d'avoir obtenu de nombreuses avancées. Mais nombre de nos collègues trouve ces avancées insuffisantes. Marcel LECOEUR, le fondateur de la CAPEB avait coutume de dire que le syndicalisme c'est l'école de la patience. Tous savent que sans le travail quotidien, sans le dialogue avec les représentants de l'Etat ou des collectivités territoriales, l'artisanat du bâtiment aurait encore plus de difficultés à maintenir et à créer des emplois.

Avec la loi Notre et le changement des cartes au 1^{er} janvier 2016 notre territoire a été fortement impacté. Nous faisons désormais partie de la Nouvelle-Aquitaine.

Pour autant, nous devons continuer de dialoguer avec le Conseil régional sur bien des sujets. Nous le faisons au travers de notre organisation régionale : la CAPEB Nouvelle Aquitaine créée le 15

novembre 2016. Aujourd'hui, nous avons à cœur d'ouvrir ce dialogue avec les chefs d'entreprises de notre département, qui au quotidien échangent avec le conseil régional.

Permettez-moi maintenant de développer les axes sur lesquels nous attendons une action régionale.

Le SRDEII et les aides du conseil régional

Nous avons participé aux réunions pour l'élaboration du SRDEII (Schéma régional de développement de l'économie d'innovation et d'internationalisation) d'autant que des réunions ont été organisées sur l'ensemble du territoire régional.

Dans ce schéma régional, l'artisanat est cité mais à aucun moment le bâtiment ne trouve d'échos. La conséquence est que les possibilités d'aide financières sont réduites pour notre secteur d'activité.

Nous réclamons de la simplification administrative et la réduction du nombre de dispositifs d'aide y contribue. Mais nous ne voulons pas que notre secteur d'activité soit le laissé pour compte de la région.

Les entreprises du bâtiment ont besoin du soutien du conseil régional pour se préparer aux mutations technologiques comme le B.I.M.

L'emploi et l'apprentissage :

L'enquête de pôle emploi sur les besoins de main d'œuvre le met en évidence. Ce sont bien les entreprises du bâtiment qui créent de l'emploi dans notre région puisqu'elles sont en tête des projets de recrutement non saisonnier. Malgré les milliers d'emplois détruits sur notre territoire dans notre secteur d'activité une majorité des recrutements est jugée difficile par les chefs d'entreprises.

Pour aider les TPE du bâtiment à se préparer à la reprise, la CAPEB Haute-Vienne a décidé de répondre à ce besoin en proposant un service d'accompagnement au recrutement qui reçoit le soutien du Fond Social Européen. Sur le terrain nous mesurons toute la difficulté de trouver des salariés dans certains métiers.

Nous faisons donc le pari de la jeunesse et de l'apprentissage. Ce sont d'ailleurs bien les entreprises de moins de 20 salariés, nos entreprises, qui forment 79% des 63.000 apprentis.

La encore nous avons besoin de l'impulsion du conseil régional pour valoriser les métiers du bâtiment et promouvoir les métiers du bâtiment et l'apprentissage

Nous avons vu les initiatives du conseil régional qui vont dans le bon sens avec les forums, la plateforme de mise en relation.

Il reste cependant encore des freins : la mobilité, l'hébergement des jeunes qui peut être traitée en région ou encore les travaux dangereux pour les mineurs pour lesquels des dérogations existent mais sont encore d'une lourdeur administrative extrême.

Mais le véritable problème est l'orientation des jeunes. Combien choisissent le bâtiment par vocation ? Mais comment les entreprises du bâtiment peuvent réussir là où l'éducation nationale a

échoué ? Les entreprises ont besoin de têtes bien faites pour répondre à la technicité croissante des métiers.

La CAPEB Nouvelle Aquitaine a décidé d'engager une action pour promouvoir les métiers du bâtiment auprès des jeunes : Artisans Messagers. Il s'agit d'une action pédagogique de promotion des métiers auprès des élèves de Cm1/Cm2 ou de 4^{ème}/3^{ème}. A ce titre le soutien du Conseil régional a été sollicité et la CAPEB Haute-Vienne espère pouvoir bénéficier de cette action pour répondre à cette problématique des vocations.

Nous avons été surpris de voir que les plaquettes du conseil régional font uniquement mention des rémunérations de base des apprentis sans évoquer les majorations conventionnelles du bâtiment. Le bâtiment fait des efforts pour attirer nos jeunes : nous attendons qu'ils soient reconnus afin qu'ils puissent produire l'effet recherché.

Nous sommes aussi très étonnés de voir que le Limousin fait figure d'exception en matière de répartition des effectifs entre lycées professionnels et CFA. Lorsqu'au niveau national les lycées professionnels accueillent 40% des élèves en filière professionnelle contre 60% pour les CFA, en Limousin la statistique est inversée. Nous pensons que le Conseil régional doit aussi s'émouvoir de ces données.

Les marchés publics

Les pouvoirs adjudicateurs reprochent souvent aux petites entreprises de ne pas répondre aux appels d'offre. De notre côté, nous considérons que les pouvoirs adjudicateurs ne mettent pas tous les moyens en œuvre pour permettre l'accès des marchés publics aux TPE.

Nous avons récemment fait une enquête auprès de nos adhérents qui donne un éclairage intéressant sur les motifs de l'absence de réponse aux appels d'offre. Seulement 49,1% de nos entreprises invoquent un choix stratégique pour expliquer l'absence de candidature aux appels d'offre. Pour les autres les raisons sont :

- la mauvaise connaissance des règles (22,8%),
- la crainte de ne pas maîtriser l'offre de prix (10,5%)
- ou encore la crainte que les délais de paiement ne soient pas respectés (8,8%).

La CAPEB Haute-Vienne a décidé d'agir à son niveau en actionnant plusieurs leviers (formation accompagnement, veille)

Enfin, nous alertons régulièrement les pouvoirs publics pour les alerter sur des exemples concrets de marchés insatisfaisants.

Récemment nous avons rencontré le SGAR (Secrétariat Générale des Affaires Régionales) qui nous demandait de relayer un marché en MPS d'entretien des bâtiments de l'état comportant près de 160 lots. Typiquement le marché auquel les TPE se refusent de répondre. Suite à notre échange, les services du SGAR ont décidé de proposer une notice pour guider les entreprises ainsi qu'un canevas de mémoire technique. Nous leur demandons encore de découper leur marché pour limiter le nombre de lots et avons bon espoir que nos revendications soient prises en considération.

Nous attendons du conseil régional qu'il soit exemplaire dans le traitement de ses propres marchés car il est la 1^{ère} des collectivités territoriales. Nous souhaitons que ses marchés soient autant que possible sous la forme de MPS (Marché Public Simplifié) et qu'ils prévoient systématiquement un canevas de mémoire technique.

Depuis début février nous avons identifié 90 marchés publics de travaux publiés par le conseil régional. Seuls 3 marchés concernent la Haute-Vienne :

Au-delà de la question du très faible nombre de marchés publics sur le département (3,33% de marchés de travaux sur la période), nous avons constaté qu'aucun de ces 3 marchés n'est en MPS. Quant aux canevas de mémoire technique nous n'avons pas pu le vérifier mais nous avons un doute sur le fait qu'il soit fourni.

Des marges de progrès sont donc possibles afin d'améliorer les pratiques du conseil régional et au-delà de l'ensemble des collectivités territoriales pour permettre aux petites entreprises d'être plus nombreuses à candidater.

Les économies d'énergie et ARTee : (Agence Régionale pour les Travaux d'Économies d'Énergie)

Début 2016 la capeb a vivement réagi face à l'annonce de l'arrêt des aides du conseil régional du limousin. Nous ne contestons pas le fond et le choix politique d'arrêter ces subventions pour l'avenir mais bien de ne pas attribuer d'aide aux dossiers déposés entre octobre 2015 et avril 2016. Les entreprises du secteur de la rénovation énergétique ont ressenti un ralentissement de l'activité sur notre territoire durant plusieurs mois mettant en péril leur existence.

Depuis le conseil régional a décidé d'intervenir dans le champ des travaux de rénovation énergétique en étendant ARTee à l'ensemble du territoire en commençant par le Limousin. Nous ne voyons pas d'un très bon œil ce type d'initiative qui présente pour nous le risque d'une perte de relation entre l'artisan et son client.

Les déchets et le plan régional d'élimination des déchets :

La gestion des déchets du bâtiment est en train d'évoluer en grande partie en raison de l'obligation faite aux fournisseurs de proposer des solutions de reprise des déchets aux entreprises dans un rayon de moins de 10 km.

La CAPEB s'est fortement impliquée sur cette question des déchets du bâtiment et en particulier à la problématique du maillage du territoire. Nous avons d'ailleurs obtenu le soutien de l'ADEME pour porter une action initiée en Haute-Vienne sur 7 départements de la région.

La région dispose d'une compétence relative à l'élaboration du plan régional d'élimination des déchets. Les artisans sont associés à ces travaux au travers de la CAPEB qui a participé à plusieurs reprises à des réunions à Bordeaux et en territoire. Nous sommes en ce sens satisfait.

Le numérique / Le transport :

Les entreprises du territoire ont toujours des difficultés en raison de la qualité du réseau. Pour travailler dans de bonnes conditions, il est urgent de permettre à chacun d'avoir un accès de qualité au réseau.

Il en va de même en matière de transport. Nous espérons que la région Nouvelle Aquitaine réussisse le désenclavement de notre territoire là où notre ex région avait échoué.

Pour résumer mes propos la CAPEB Haute-Vienne et les artisans qu'elle représente attendent beaucoup du conseil régional pour créer des conditions favorables à l'exercice de notre activité :

- **En soutenant le secteur du bâtiment au travers du SRDEII et des aides aux TPE du bâtiment,**
- **En attirant les jeunes et les demandeurs d'emploi vers nos métiers en les incitant à se former majoritairement dans les CFA**
- **en veillant à ce que les marchés publics du conseil régional soient adaptés aux TPE/PME notamment**
- **En veillant à ce que les entreprises conservent un lien direct dans le cadre des travaux d'économie d'énergie y compris lorsque les administrés font appel aux services de ARTee,**
- **En continuant d'associer les TPE/PME du bâtiment à l'élaboration du Schéma régional d'élimination des déchets au travers de leurs représentants CAPEB,**
- **En désenclavant le territoire grâce au réseau de transport et internet. »**

B. Intervention de Jean-Jacques DUSSOUL, Président de la CAPEB Nouvelle Aquitaine

« Monsieur le Président, Mesdames messieurs, Chers collègues,
Mon intervention ne se substitue pas à ce qui vient d'être dit.

Je voudrais simplement rappeler l'évolution de l'actualité sur trois chapitres qui ont été soulignés dans l'intervention d'Alain RAVANNE.

L'orientation des jeunes et l'apprentissage, les économies d'énergie et la gestion des déchets,

Cher Président vous avez cité l'opération « artisans messagers » qui constitue un outil essentiel pour l'orientation des jeunes dans la mesure où des artisans expliquent en direct nos métiers du bâtiment à travers la construction réelle d'une maquette grandeur nature. Croyez-moi, les élèves rencontrés sur une journée apprécient fortement, ainsi que les enseignants et le conseil régional, qui a toujours soutenu cette opération en Poitou-Charentes. Nous espérons vivement que le conseil régional nouvelle aquitaine continuera à nous soutenir en associant la capeb Haute-Vienne : prochaine étape la commission permanente du 10 juillet qui se prononcera sur notre demande.

Quant au développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine, nous suivons avec vigilance la régionalisation des 3 BTP-CFA des régions Limousin Poitou Charente et Aquitaine. Le CCC-A envisage une seule et même organisation régionale qui rassemblera à terme 10 CFA

du BTP. Dans cette future instance nous revendiquerons notre forte participation à la gouvernance comme ce fut le cas sur les ex régions Limousin et Poitou-Charentes où la CAPEB était représentée à part égale avec qui vous savez.

Cher président, vous rappelez le peu de cas que le schéma régional de développement économique faisait de la branche bâtiment. J'ai eu l'occasion d'interpeler le président Alain ROUSSET lors d'une réunion publique sur le sujet. Sa réponse nous laissait espérer un regard positif sur notre secteur. Ce que je peux dire aujourd'hui, c'est que le BTP est devenu prioritaire dans nos derniers échanges avec les services du conseil régional. Et concrètement, nous avons un premier rendez-vous fixé le 11 juillet par l'état et la région avec les organisations du secteur pour étudier un accord cadre formation. Nous avons aussi la promesse qu'en septembre, une autre rencontre nous réunira pour mettre en place un contrat d'objectifs opérationnel qui nous permettra de réaliser des actions spécifiques au bénéfice de l'Artisanat du Bâtiment.

En matière de BIM (« Maquette Numérique du Bâtiment ») reconnaissons que le conseil régional soutient deux actions auxquelles la CAPEB participe comme partenaire : avec BOIS PE en Limousin et avec l'ARFAB en Poitou-Charentes.

Abordons le volet « Economies d'Energie » qui se révèle compliqué, avec un passif que votre président rappelait en citant l'arrêt brutal des subventions.

Nous avons évidemment les mêmes craintes que vous sur la perte de relation entre l'artisan et son client sur le champ des travaux d'économies d'énergies.

Depuis son démarrage nous déplorons le dispositif ARTee, qui nous impose un actionnariat privé dont celui de la maison d'en face. Dans notre contribution au SRDEII nous avons préféré soutenir les dispositifs de proximité tels que les plateformes Territoriales de rénovation énergétique, avec qui certaines CAPEB ont développé un véritable partenariat.

Dans nos échanges avec ARTee, nous rappelons régulièrement la nécessité de sécuriser la relation Artisan-Client. Lors de nos derniers échanges, nous avons avancé sur ce point en faisant accepter le principe de sécuriser le premier contact du client avec l'artisan. Le 9 juin dernier, c'est tout récent, ARTee a affirmé ne pas vouloir intervenir dans le choix du client. Nous demandons que ce choix soit respecté tout au long du parcours suivi par le client, qui va du diagnostic jusqu'à l'obtention du tiers-financement. Cela n'est pas encore officiel et nous sommes dans l'attente du texte qui doit entériner ce principe.

Mon dernier point, la gestion des déchets, pour vous informer que la CAPEB Nouvelle Aquitaine sera représentée à la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets. La première réunion de cette commission du conseil régional est fixée le 5 juillet.

Cher président, vous avez eu raison de rappeler l'importance de nos liens avec les institutions régionales, notamment l'Etat et le conseil régional.

Comme le dit le slogan CAPEB c'est « tous ensemble » que nous réussirons à porter nos valeurs artisanales. »

Fin de la séance à 19H30

Le Président,

Alain RAVANNE

La Secrétaire

Françoise DUVERGNE